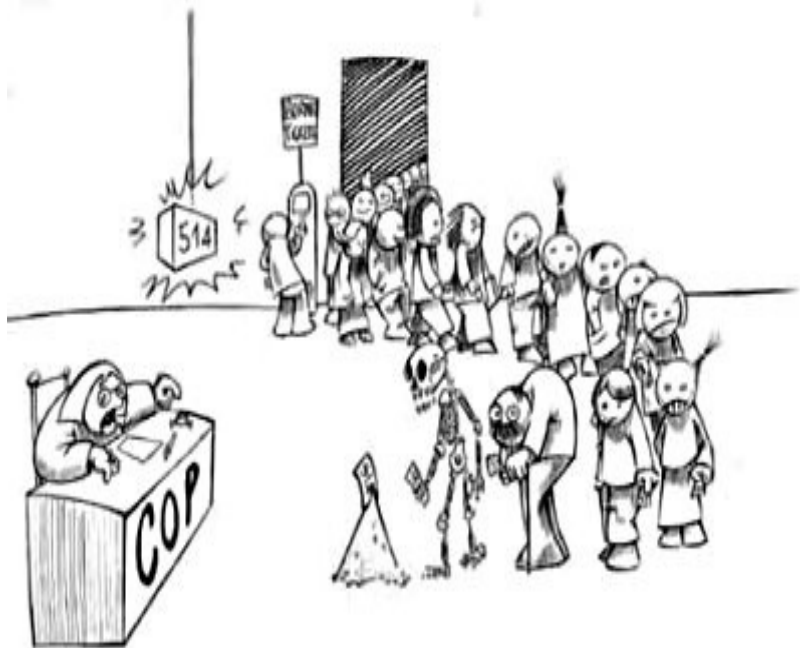


ORIENTATION SCOLAIRE : ÉTAT DES LIEUX

Derrière les effets d'annonce du gouvernement, les inégalités d'accès aux services d'orientation scolaire ne font que s'accroître. Les appels du président de la République et du gouvernement à mettre en place un grand service de l'orientation masquent la réalité du terrain : pour les élèves et les étudiants, l'accès à l'information et au conseil en orientation est de plus en plus difficile. Le service public d'orientation existant à ce jour subit le poids des restrictions budgétaires liés aux choix politiques actuels. Moins de moyens matériels, moins de moyens humains, des missions dénaturées : les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), l'ONISEP, les personnels qui y travaillent (notamment les COP, Conseillers d'Orientation Psychologues) ne sont plus en mesure de répondre aux attentes des élèves et de leurs familles.

La confusion savamment entretenue entre orientation scolaire et échec scolaire, entre orientation scolaire et insertion sociale permet au gouvernement d'accabler et d'affaiblir graduellement le service public d'orientation existant, au lieu de le renforcer. En dehors des officines privées qui y trouvent l'occasion d'une montée en puissance, les conséquences désastreuses de la politique actuelle en matière d'orientation scolaire seront subies par tous. (voir Entretien d'orientation 3^{ème} et Orientation active à l'université, deux mesures récentes qui illustrent parfaitement cet état de fait).

**Disparition programmée du service public d'orientation**

Dégradation des conditions d'accueil et de travail dans les CIO : baisse des budgets de fonctionnement (qu'ils soient gérés par l'état ou par les conseils généraux), regroupement et/ou fermeture de CIO (tel que le CIO spécialisé jeunes handicapés de Paris), suppressions de postes administratifs, baisse des frais de déplacement des personnels.

Conseiller d'orientation psychologue, un corps à l'abandon : 50 postes supprimés en 2005, baisse continue des recrutements (divisés par cinq depuis 2003 : 259 en 2003, 150 en 2004, 136 en 2005, 55 en 2006 et 50 annoncés pour 2007) alors que des départs massifs à la retraite sont attendus pour les années à venir (environ 300 départs par an, la moitié de la profession ayant plus de 50 ans).

L'ONISEP en voie de privatisation : l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions multiplie les partenariats, que ce soit pour ses publications ou pour des manifestations diverses, avec les fédérations patronales et avec des officines du secteur privé.

Des rapports qui pleuvent, des services qui prennent l'eau

Si la députée Tharin avait obtenu un petit succès médiatique pour son rapport en 2005, il y en a eu bien d'autres sur la question de l'orientation qui semblent particulièrement appréciés des cabinets ministériels. Dernier expert en date, Pierre Lunel a été nommé par le Premier ministre délégué interministériel chargé d'élaborer un schéma national (pas moins) d'orientation et d'insertion professionnelle pour janvier 2007. Pour la petite histoire, cette nomination fait suite à un énième rapport, le rapport Hetzel "de l'université à l'emploi" remis en octobre dernier. L'objectif affiché est d' "offrir une orientation continue, non seulement aux grands moments de la scolarité, troisième et terminale, mais aussi depuis le collège jusqu'au doctorat" et l'enjeu annoncé est "de mener le plus grand nombre d'élèves et d'étudiants vers la réussite, par une meilleure adéquation entre études et marché du travail" (voir l'encadré Orientation active à l'université).

Par ailleurs, deux autres groupes de travail, desquels les syndicats sont écartés, ont été nommés par de Robien. Quand on sait qu'il y est question notamment des missions des COP, il y a de quoi s'inquiéter pour un corps à la dérive et proche de l'implosion. En effet, le 1er groupe de travail, animé par P.F. Gachet, porte sur les besoins de l'institution en matière de psychologie scolaire et vise à faire le point sur les évolutions dans ce domaine aussi bien dans le 1er que dans le 2d degré. Le 2ème groupe, animé par P. Chauvet a en charge l'information, l'orientation et l'insertion. Les conclusions de ces 2 groupes de travail seront remises au Ministre en janvier, lequel en tirera les conclusions pour rédiger des textes dès le mois de mars, textes qui devraient concerner aussi bien les missions que la formation ou le recrutement des COP. On peut s'interroger sur ce calendrier, à croire que le gouvernement Villepin souhaite terminer sa mandature avec l'enterrement pur et simple du service public d'orientation

Quoiqu'il en soit, la conjonction de ces deux thèmes de réflexion indique clairement le projet sous-jacent : couper l'orientation de la psychologie de l'éducation. Les COP, tels qu'ils existent aujourd'hui, constituent un personnel qualifié en psychologie, formés à l'entretien en orientation, psychologues de l'éducation (et non psychologues dans l'éducation) mais qualifié également en économie et en sciences de l'éducation. Ils sont les garants d'une information neutre et objective sur les études et les métiers, réellement au service des jeunes et de leur famille, grâce à leur autonomie et leur indépendance, ce qui semble déranger à l'heure actuelle. On préférerait leur faire remplir le rôle de "prospecteur placier", de "gestionnaire de flux". Pourtant, l'adéquation parfaite entre aspirations des jeunes et nombre de places offertes dans un secteur d'activité donné n'existe pas. Les COP sont là pour aider les jeunes à élaborer leur parcours de formation et à construire leur projet personnel et professionnel au-delà des opportunités éphémères et locales. Il s'agit, sans les ignorer, de ne pas focaliser l'orientation sur les données conjoncturelles à court terme du marché de l'emploi. "De même que ce n'est pas le fait de partir à la cueillette des champignons qui fait pousser les champignons, ce n'est pas le fait d'étudier qui crée des emplois qualifiés (...)", écrit ainsi dans Le Monde Diplomatique de décembre 2006, Laurent Cordonnier économiste.

Si on assiste aujourd'hui aux mêmes menaces qu'en 2003, à savoir : un "saucissonnage" des missions des COP entre psychologie, orientation et insertion; une prise en charge croissante de leur rôle d'information et de conseil par les enseignants et une restructuration des différents services chargés de l'orientation et de l'insertion au sein d'un guichet unique ou de mises en réseau gérés par les collectivités locales, la situation est bien plus alarmante en 2007. En effet, les présidents de région, opposés en 2003 à la décentralisation des COP, ont évolué sur cette question. Ils réclament, après celle de la formation professionnelle, la compétence en matière d'orientation.

Entretien d'orientation 3^{ème} : la recette miracle du gouvernement

Dernière trouvaille du ministère : on apprend par le BO n°47 du 21/12/06 que désormais chaque élève de 3^{ème} bénéficiera d'“un entretien d'orientation” systématique qui sera “ conduit par le professeur principal en associant le cas échéant, selon une répartition qui sera jugée appropriée, les conseillers d'orientation psychologues et les autres membres de l'équipe éducative [...]”. “ Les autorités académiques apporteront aux acteurs du dispositif l'appui nécessaire pour permettre en particulier aux professeurs principaux de s'approprier une démarche d'entretien d'orientation [...]”. Des séances d'information seront organisées au niveau du bassin ou du district pour mobiliser les acteurs sur ce dispositif, “ avec l'appui des directeurs de CIO et le concours de partenaires extérieurs au système éducatif (en particulier des représentants des chambres consulaires, de CFA et de la région au titre de la formation professionnelle) ”.

Pour SUD Éducation, cette nouvelle disposition est à dénoncer pour au moins trois raisons :

1 - Le travail qu'assument déjà les conseillers d'orientation psychologues en collège en collaboration avec l'équipe éducative est complètement nié. Encore une fois, le gouvernement oublie l'existence du service public d'orientation, mais il est vrai qu'au rythme des restrictions budgétaires opérées, celui-ci n'existera effectivement bientôt plus. (cf encadré Disparition programmée du service public d'orientation).

2 - Dans une période de remise en cause du temps de service et des conditions de travail des enseignants du second degré (via la modification des décrets de 1950 et l'augmentation des effectifs par classe), cet entretien fera porter une charge de travail supplémentaire significative pour les professeurs qui en auront la charge. Assurer cette tâche nécessite du temps, de la disponibilité et surtout, une formation rigoureuse et continue (connaissance de l'adolescent, du système éducatif, des métiers et du monde du travail, des techniques de l'entretien proprement dites, etc.).

3 - Le rôle joué par les professeurs, et en particulier les professeurs principaux, dans le processus d'orientation des élèves du collège n'est pas à remettre en question ; mais ils sont moins à même d'apporter une information et un conseil objectifs à des élèves dont ils ont par ailleurs la charge au quotidien dans une relation pédagogique. Cette multiplication des fonctions et des rôles est incompatible avec le positionnement et le statut nécessaires pour mener des entretiens d'orientation dignes de ce nom.

Orientation active à l'université : un cautère sur une jambe de bois

Si les rapports et autres missions interministérielles sur l'orientation qui se succèdent depuis quelques années restent souvent sans effet visible immédiat, le gouvernement a d'ores et déjà retenu une proposition du délégué interministériel Pierre Lunel.

C'est ainsi que le dispositif “ orientation active ” sera mis en place, dès cette année dans certaines universités. Si l'objectif affiché est louable — “ diminuer les orientations à l'université peu préparées ou par défaut ” - la solution proposée* est loin de répondre à la problématique énoncée. Comme pour les entretiens d'orientation 3^{ème}, la même logique est à l'œuvre : un service public d'orientation nié (alors qu'on aurait pu choisir de le renforcer pour répondre aux attentes des étudiants) ; une surcharge de travail pour les personnels des universités (tant enseignants qu'administratifs) ; des jeunes qui y perdront (procédures supplémentaires, calendrier avancé, période d'inscription resserrée, accès de plein droit brouillé à l'enseignement supérieur...). Et surtout la réalité du problème posé reste entière. Un certain nombre de questions restent sans réponse :

- Quelles solutions pour les bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre des études supérieures et pour les bacheliers technologiques qui ne sont pas admis en STS ou en IUT ?
- Quelles portes de sortie honorables pour des étudiants qui ont tenté sans succès des études universitaires sélectives (médecine par exemple) ou qui ont souhaité tester leurs possibilités de réussite dans telle ou telle discipline ?
- Et puis d'une manière plus générale, à quand une réelle revalorisation de certains métiers (salaires, conditions de travail, reconnaissances statutaires) dans certains secteurs d'activités (services aux personnes, bâtiment, hôtellerie restauration...)?

* Le lycéen sera invité dès le début du 2^{ème} trimestre à remplir un dossier qui sera examiné par l'université dans laquelle il souhaite s'inscrire. À l'issue de l'examen de ce dossier, l'université émettra un avis sur le projet d'études du lycéen ; elle pourra lui proposer une rencontre, notamment lors des journées Portes Ouvertes, afin d'envisager avec lui d'autres possibilités d'orientation plus adaptées à son profil. Il ne s'agit en aucun cas d'un processus de présélection et l'élève restera en effet libre de son choix quel que soit le conseil donné ”

Pour un véritable service public d'orientation dans le service public d'éducation

En réduisant la problématique de l'orientation à des problèmes d'information (multiplication des sites internet, forums, salons des métiers...), en faisant l'amalgame entre les difficultés d'insertion socio-professionnelle, bien réelles, des jeunes et des problèmes d'orientation scolaire, en décriant les services existants tout en les étouffant, en présentant l'orientation scolaire comme le maillon faible de l'éducation nationale, la stratégie gouvernementale est claire : c'est la disparition programmée des services d'orientation, des COP et de leurs missions actuelles.

Il est urgent de réagir !!! Il n'est pas question d'une défense corporatiste des COP mais bien de celle de l'existence d'un service public d'orientation de l'Education Nationale et dans l'Education Nationale digne de ce nom. Se mobiliser pour le service public d'orientation c'est s'inscrire dans la défense du service public d'éducation. Après la décentralisation des TOS, des personnels de santé, il s'agit aujourd'hui d'abandonner une des missions du service public d'éducation : l'orientation scolaire. Se mobiliser pour le service public d'orientation, c'est lutter contre la dégradation des conditions de scolarisation des élèves et contre la dégradation des conditions de travail des enseignants dont la charge de travail ne fait que croître.

Pour SUD éducation, l'orientation scolaire ne doit pas être intégrée aux maisons de l'Emploi ni devenir une annexe de la psychologie scolaire. Ni psychologue réduit à de la remédiation scolaire, ni orienteur chargé de faire du placement professionnel, les COP avec leurs missions actuelles ont toute leur place dans le service public d'éducation. Gages d'un système éducatif démocratique que chacun peut s'approprier, l'ONISEP, les CIO et les personnels qui y travaillent, doivent être préservés et même renforcés.

SUD éducation revendique

Pour l'ONISEP :

Des moyens de fonctionnement conséquents, assurés exclusivement par l'Education Nationale, qui garantissent l'indépendance de son activité et une diffusion systématique de ses productions (un office central avec une rédaction autonome, des délégations régionales avec des points de diffusion accessibles).

Pour les CIO :

- Maintien de la place et du statut des CIO (relevant du Ministère de l'Education Nationale et indépendant des établissements scolaires)
- Maintien d'un réseau de CIO sur tout le territoire (au moins les 560 existants),
- Gestion uniforme des moyens de fonctionnement assurée par l'Education Nationale
- Des moyens de fonctionnement et des locaux décentes permettant l'accueil du public dans les meilleures conditions.
- Des personnels administratifs, titulaires de l'éducation nationale en nombre suffisant.
- Des documentalistes à la hauteur des besoins. Au minimum un poste à temps plein, quelque soit la taille du CIO ou de l'antenne.

Pour les COP :

Maintien du statut de fonctionnaire d'état et des missions actuelles : ni psychologue réduit à de la remédiation scolaire, ni « orienteur » chargé de faire du placement professionnel. Notre cœur de métier, c'est l'information et le conseil individualisé en orientation

Des recrutements permettant d'atteindre dans les 5 ans à venir le ratio 1 COP pour 500 élèves du second degré.

Des recrutements permettant d'intervenir significativement dans l'enseignement supérieur.

Des conditions de travail adaptées (respect de la maîtrise de l'emploi du temps sur la base de 35 heures hebdomadaires avec le maintien du quart temps, prise en charge des frais de déplacement, dotation en matériel informatique).

Arrêt du recrutement de personnels précaires et titularisation immédiate et sans condition de ceux déjà employés,

Création de postes de titulaires réservés réellement aux remplacements